AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 6614-19

ABONNEMENT ANNUEL

15

Bulletin n°34 du 5 Juillet 1963 - 17

- AVERTISSEMENTS -

VIGNE

MILDIOU :

Le temps actuel demeure très favorable au champignon alors que la vigne est toujours à un stade de grande sensibilité.

Ainsi, on assiste à une extension de l'intensité des attaques dans les foyers et à une généralisation de la maladie. Les sorties de taches en cours, vont se poursuivre durant plusieurs jours.

En conséquence, un traitement général, y compris sur les cépages hybrides, est recommandé. Il y a intérêt à choisir de préférence un produit à longue persistance d'action.

BLACK-ROT :

Des repiquages importants ont pu se produire au cours des pluies nombreuses et souvent abondantes de la dernière décade de juin. Des apparitions de taches vont se manifester dans les jours à venir.

Dans les foyers, il est nécessaire d'être très vigilant. Le traitement conseillé contre le Mildiou sera efficace. Soigner particulièrement cette application et mouiller abondamment le feuillage lorsque l'on emploie les appareils de pulvérisation classiques.

- INFORMATIONS -

VIGNE

OIDIUM :

Le temps actuel est favorable à cette maladie. Surveiller les vignes sensibles et, le cas échéant, ne pas hésiter à intervenir.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE ET DE LA TOMATE :

Continuer à assurer la protection des cultures.

FRAISIERS :

Dans les cultures envahies par les acariens, il y aurait intérêt à renouveler le traitement conseillé dans le précédent bulletin. Si la récolte n'est pas terminée, s'abstenir.

MELONS :

Pour prévenir les attaques d'Anthracnose (Nuile rouge) et d'Oïdium, il serait prudent d'effectuer un traitement mixte en employant un produit à base de Manèbe auquel on ajoutera une substance active contre l'Oïdium (Soufre ou Dinitrophénylcrotonate).

Lorsque l'on constate la présence de foyers de pucerons (feuilles boursouflées, crispées, avec les insectes à la face inférieure) appliquer aussitôt l'un des produits conseillés dans la liste spéciale à la rubrique "pucerons" des cultures légumières.

../..

/ GRANDES CULTURES /

APIONS DU TREFLE :

Chaque année, les cultures de trèfle conservées pour la production grainière sont attaquées par des insectes de 2 à 3m/m (l'apion).

Ce petit coléoptère pond à l'intérieur des capitules de trèfle dont les fleurs ne sont pas encore différenciées, c'est-à-dire à un stade très jeune (bouton vert 8m/m).

Comme pour la luzerne, la surveillance du stade de végétation est très important afin de placer le traitement juste avant la ponte.

Les produits suivants peuvent être utilisés : D.D.T - LINDANE - TOXAPHENE.

Lors d'essais précédents, nous nous sommes aperçus que l'apion n'était pas seul en cause. Dans certaines cultures, une proportion parfois importante de bruches se trouvent mélées aux apions. Dans ce dernier cas, on pourrait préférer le lindane aux autres insecticides.

PYRALE DU MAIS :

Des vols de papillons de pyrale du maïs sont de plus en plus fréquents. Des pontes ont été constatées dans les cultures. Les jeunes chenilles éclosent ou vont éclore.

Dans les exploitations où l'on envisage des traitements, ceux-ci devront être effectués prochainement.

Aucune méthode rigoureuse de lutte n'est encore au point. Des essais sont en cours. Pour le moment l'utilisation des poudrages ou de pulvérisations avec des insecticides de synthèse, ainsi que l'emploi de granulés insecticides prévus à cet usage, et qui doivent être disposés dans le cornet, peuvent être recommandés.

/ MILDIOU DU TABAC /

La Direction Régionale de la Culture à LA REOLE communique :

L'épidémie s'est étendue progressivement notamment dans le S.O. de la France (Gironde, Lot et Garonne, Dordogne, Tarn et Garonne, Corrèze).

Les attaques constatées jusqu'à ce jour n'ont affecté que des semis et plantations de variétés traditionnelles.

La situation ainsi constatée en FRANCE conduit à prescrire l'application des mesures suivantes :

1°/ Destruction immédiate, si ce n'est déjà fait, de tous les semis, à l'exception toutefois des semis d'hybride F1 situés au voisinage des zones de culture de variétés traditionnelles et susceptibles de fournir du plant pour restaurer les plantations atteintes de mildiou avant le 10 Juillet. Bien entendu, les traitements préventifs devront être assidûment poursuivis sur les semis F1 ainsi conservés jusqu'à cette date.

2°/ Destruction immédiate de toutes les plantations atteintes de Mildiou, quelle que soit l'intensité de l'attaque, et reconstitution en F1 jusqu'au 10 Juillet, dans la mesure où les ressources en plant le permettront.

3°/ Une fois épuisées toutes les possibilités de reconstituer en F1 les plantations atteintes, et en tout état de cause après le 10 Juillet, épuration de ces plantations suivie d'un traitement "de choc".

4°/ Poursuite des traitements préventifs sur champ après le buttage, jusqu'à l'écimage inclus.

TOULOUSE, le 5 JUILLET 1963

les Contrôleurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de TOULOUSE
le Directeur Gérant : L. BOUYX